



fenêtres sur cours pas de calais

Journal Départemental du SNUipp-FSU
Syndicat majoritaire de la profession
Dans la 1ère fédération de la Fonction Publique

SNUipp Pas de Calais
Maison des sociétés
16 rue Aristide Briand
62000 Arras

tél/fax : 03 21 51 72 26

ROYE PIC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Date de dépôt : 12/11/19

Date limite de distribution : 15/11/19

Edito

Exigeons de meilleures conditions de travail !

La disproportion entre la demande de minute de silence en hommage à Jacques Chirac et le silence assourdissant de l'Éducation nationale autour du suicide de notre collègue Christine Renon est choquante : un simple tweet ministériel, au bout de 4 jours, pour une victime de souffrance au travail ! A l'occasion des obsèques de notre collègue, **les personnels se sont rassemblés pour exiger une toute autre qualité de vie au travail, pour refuser que le travail engendre des situations de souffrance au quotidien et dénoncer les prescriptions et autres injonctions qui vident le métier enseignant de son sens, afin que ce drame ne se reproduise plus.**



Le SNUipp et la FSU n'ont cessé d'agir pour exiger l'amélioration de nos conditions de travail: baisse du nombre d'élèves dans les classes, formation continue de qualité sur le temps de classe, des moyens pour la scolarisation des élèves à BEP... **Cette amélioration de nos conditions de travail passe également par la défense des CHSCT et des CAPD, pourtant remis en cause par le gouvernement.**

Et ce n'est pas en annonçant dans les médias une hausse de salaire de 300 euros par an (qui correspond à l'augmentation prévue par PPCR) que le ministre gagnera notre confiance ! Selon l'échelon, le gain sera de 0 à 30 euros par mois. Dans le même temps, la hausse de la cotisation retraite entraînera une ponction de 6 à 16 euros sur les fiches de paye. Au final, une partie des PE verront donc leur salaire baisser ! **C'est 300€ par MOIS d'augmentation que nous exigeons pour tous les personnels !** Quant à la réforme des retraites actuellement débattue, il s'agit de travailler beaucoup plus longtemps pour percevoir une pension en forte baisse. **C'est avec vous que nous pourrions construire cette école au service de tous, enfin respectueuse de ses personnels !**

**Le SNUipp et la FSU appellent à la grève le 5 décembre
pour défendre nos retraites et notre modèle social.**

David Blothiaux, Alexandra Dehouck, Maxime Vasseur

Co-secrétaires Départementaux
du SNUipp-FSU 62



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Novembre 2019

Hommage à Christine Renon

... Plus jamais ça !

Elle s'appelait Christine Renon, elle avait 58 ans était directrice d'école à Pantin et aimait son travail. Depuis 30 ans au service de l'Éducation nationale, elle s'est engagée, a donné son énergie, son temps jusqu'à l'épuisement.

Elle a mis fin à ses jours, un samedi, dans son école, en laissant une lettre bouleversante, qui ne souffre d'aucune ambiguïté, dénonçant ses conditions de travail. Christine Renon était en souffrance professionnelle. Elle raconte fort

bien les injonctions contradictoires, les tâches parcellaires, dénuées de sens qui détournent de la mission première de la direction d'école : animer et coordonner une équipe. Elle décrit un quotidien fait de tracas, du manque d'outils, et surtout d'isolement.

Ce n'est hélas ni le premier, ni le dernier suicide d'un personnel de l'Éducation nationale. Il a eu lieu dans l'enceinte scolaire, il est indéniablement lié au travail, aux conditions d'exercice des missions, au climat scolaire.

Extrait du courrier intersyndical adressé au Ministre le 8 octobre 2019



Par des rassemblements, des grèves et plus de 120 000 signatures à la pétition « Plus jamais ça », une Marche Blanche, les personnels, avec l'ensemble de la communauté éducative, ont témoigné de leur forte émotion après que Christine Renon, directrice d'école à Pantin, ait mis fin à ses jours sur son lieu de travail.

Tous les personnels de l'Éducation nationale sont impactés. Monsieur le Ministre, votre première réponse ne suffit pas pour être aujourd'hui à la hauteur de leurs attentes. Nous vous demandons d'apporter des réponses permettant de garantir la santé, la sécurité et le bien-être au travail.

Depuis de nombreuses années, tous les acteurs du système éducatif subissent une pression qui va croissant et les mène à l'épuisement. En première urgence, **nos organisations syndicales exigent l'amélioration des conditions de travail, une organisation moins verticale et moins injonctive des écoles, établissements et services, l'organisation d'un travail plus collectif et à des rythmes plus respectueux de la qualité de vie au travail, le développement des services de médecine de prévention.**

Nous revendiquons également les créations d'emplois nécessaires pour l'ensemble des personnels.

Par ailleurs, **la suppression programmée des CHSCT aggravera la prise en charge de celles et ceux qui sont en souffrance.** Nous redisons notre profond désaccord avec cette nouvelle dégradation de la capacité à agir pour la prévention, la protection et la défense de nos collègues. **Monsieur le Ministre nous attendons des actes. Faute de quoi, nos organisations syndicales prendront leurs responsabilités.**

Extrait de la déclaration de la FSU au Comité Technique Académique du 15 octobre 2019



Des collègues nombreux et nombreuses, de tous nos métiers, nous racontent la fatigue, voire l'épuisement professionnel résultant de l'augmentation de la charge de travail, de la difficulté des conditions d'exercice, d'un sentiment de dépossession de son métier, d'être contraint et contraint à mal faire son travail.

Christine Renon, elle, avait 58 ans, elle était directrice d'école à Pantin et aimait son travail. Certes, elle n'était pas dans notre académie mais elle était en souffrance professionnelle. Elle raconte fort bien les injonctions contradictoires, les tâches parcellaires, dénuées de sens qui détournent de la mission première de la direction d'école. Elle décrit un quotidien fait de tracas, du manque d'outils, et surtout d'isolement. Depuis 30 ans engagée au service de l'Éducation nationale, elle a donné son énergie, son temps jusqu'à l'épuisement. Elle a mis fin à ses jours, dans son école, en laissant une lettre bouleversante, qui ne souffre d'aucune ambiguïté, dénonçant ses conditions de travail.

La FSU avec d'autres organisations syndicales demande des actes forts, des décisions rapides et concrètes non

seulement pour la direction d'école et pour le premier degré, mais aussi pour tous les personnels. Personne ne devrait mourir de son travail !

La FSU rappelle que la première responsabilité de notre ministère est de garantir la santé et la sécurité des personnels et des élèves.

Les choix politiques à l'œuvre et leur cortège d'injonctions dans l'ensemble de l'Éducation nationale mettent les personnels en grande difficulté, voire en danger du point de vue de leur santé physique et mentale. Aucune étude d'impact n'est effectuée en amont des réformes, alors même qu'elles modifient en profondeur nos métiers et l'organisation du service public d'éducation. La parole des personnels, de leurs représentant-es et de leurs organisations syndicales n'est pas prise en compte. Les personnels ne sont pas assez reconnus ni soutenus.

La remise en cause de la professionnalité des enseignant-es, en contraignant l'exercice de leurs métiers par des injonctions parfois contradictoires avec la réalité des besoins des élèves qu'ils et elles sont pourtant les mieux placés pour apprécier les dépouille du sens de leur métier. Leur liberté pédagogique qui permet d'adapter au mieux les apprentissages, les organisations qui leur sont propres, tout cela est menacé.

... Bénéficiez de l'aide du syndicat

RAPPEL : recours avis suite au rendez-vous de carrière, attention aux délais !

Cet article concerne les enseignant-es ayant envoyé un courrier de recours gracieux suite à la notification finale reçue en septembre et contenant l'appréciation finale du DASEN en vue d'une modification de cette appréciation

D'octobre à décembre : les voies de recours suite aux rendez-vous de carrière

(cf notre journal « Fenêtres sur cours » départemental de septembre 2019)

ATTENTION aux délais !

L'agent peut former un recours gracieux par écrit en vue de demander la révision de son appréciation finale auprès de l'IA-DASEN, **dans un délai de 30 jours francs**, suivant la notification de cette dernière. *La date de notification de septembre est le point de départ des voies de recours. L'IA dispose ensuite de 30 jours francs pour répondre.*

Si vous recevez une réponse défavorable, vous pouvez saisir la CAPD (ou la CAPA pour les PSY-EN intégrés) d'une demande de révision dans le délai de 30 jours francs suivant la notification de la réponse.

Si vous ne recevez pas de réponse, cela vaut avis défavorable de l'IA-DASEN, et là encore, la CAPD ou la CAPA pourra être saisie.

L'an dernier, des personnels ont sollicité le SNUipp-FSU pour suivre leur demande de recours en CAPD, plusieurs ont obtenu un changement d'appréciation finale (contactez-nous pour plus d'infos)

Rappel de la date de la CAPD recours prévue (commission administrative paritaire départementale)

Vos délégué-es SNUipp-FSU élu-es siègent dans cette instance grâce à vos votes aux dernières élections professionnelles. Vos délégué-es SNUipp-FSU suivront votre situation et interviendront dans cette instance qui étudie les recours et entérine les promotions (mais aussi le mouvement, les départs en formation CAPPEI, en DDEAS, les listes d'aptitude direction...).

CAPD avancement prévue le 19 décembre 2019

(Cette CAPD étudiera l'avancement de la classe normale : accéléré pour 7^e et 9^e échelon et automatique pour les autres échelons, l'avancement dans la Hors-classe et dans la classe exceptionnelle mais pour ceux et celles qui y sont déjà)

A NOTER :

Pensez à nous prévenir et à nous envoyer rapidement un double de vos courriers ou demandes auprès de l'administration pour suivre votre situation

Autres dates prévues (attention, ces dates sont sous réserve de l'application de la loi de Transformation de la Fonction publique visant notamment à supprimer les CAPD)

CAPD passage à la Hors-classe (promu-es en septembre 2020) : prévue le 25 mai 2020

CAPD passage à la Classe Exceptionnelle (promu-es en septembre 2020) : prévue le 29 juin 2020

Pour la Hors-classe et la Classe Exceptionnelle, suivez nos articles sur le site (62.snuipp.fr) pour davantage d'infos (derniers promu-es, grille des barèmes, comment ça marche ?...)

Le SNUipp-FSU réclame transparence et équité pour toutes et toutes. Si les représentant-es des personnels sont écarté-es des informations relatives à votre carrière : qui pourra vérifier que les opérations d'avancement seront faites en respectant l'équité ? Qui pourra intervenir en cas d'irrégularités ? Qui pourra vous informer concrètement et rapidement ?

Dominique DAUCHOT

1000 DÉLÉGUÉ-ES DU PERSONNEL
À VOS CÔTÉS

VOUS NOUS SUIVEZ ?
adherer.snuipp.fr

SNUipp
FSU
LES MÈRES ONT FORT ÉCOLE

Carte scolaire

... Exigeons une baisse des effectifs !



Carte scolaire : attention danger !

« *Le dédoublement des classes de grande section en Education Prioritaire et 24 élèves maximum en milieu ordinaire d'ici 2023.* »

On pourrait se dire que c'est une bonne nouvelle que nos dirigeants aient enfin compris ce que les collègues savent et ce que le SNUipp-FSU revendique depuis des années. A savoir que des classes surchargées ne favorisent pas la réussite des élèves.

Mais attention, danger ! Le dédoublement des classes de GS en REP et REP+ représentera environ 150 classes. Cela signifie donc **150 postes « à trouver »** ! Comment l'IA compte-t-il s'y prendre si la dotation ministérielle pour notre département est, comme l'an dernier, nulle ? L'an dernier, l'IA a supprimé tous les postes de « plus de maitres que de classes ». Il ne peut donc plus s'appuyer sur cette variable.

Le risque est donc grand de voir une **augmentation des effectifs** dans les classes des autres niveaux. **Le SNUipp-FSU revendique la baisse des effectifs à 20 élèves dans toutes les classes, inclusions comprises, et sans jamais réglementairement excéder 25, 20 en Éducation Prioritaire, en classes multi-niveaux et en rural, 15 en TPS-PS. Tous les élèves présents dans l'école doivent être pris en compte entièrement !**

C'est pour cela que, plus encore cette année, nous avons besoin **que vous contactiez** les représentant-es du SNUipp-FSU au CTSD dès maintenant pour donner vos prévisions d'effectifs. Cela nous permettra **d'anticiper les propositions de l'IA** concernant votre école, et nous pourrons alors **vous aider en amont du CTSD**, si la fermeture ou la non ouverture est injuste.

bassin de Lens-Hénin-carvin

David Blothiaux

06 67 52 54 81

sephyro-1er@hotmail.fr

Plus d'infos :



bassins d'Arras et de Béthune

Dominique Dauchot

06 27 01 02 43

domdauchsnu62@yahoo.com

bassins de Calais et de Boulogne

Arnaud Delplanque

07 81 55 67 10

arnaud.delplanque@orange.fr

[Rubrique : Communiqués >](#)
[Commissions > CTSD](#)

CALENDRIER

13 novembre 2019 : CTSD Bilan de rentrée et perspectives

24 janvier 2020 : Groupe de travail carte scolaire (ouvertures/fermetures)

7 février 2020 : CTSD carte scolaire (ouvertures/fermetures)

Attention !

Les classes de CP-CE1 sont maintenant dédoublées en REP et REP +. Il est possible de voir beaucoup de fermetures ou d'ouvertures dans ces niveaux, parce qu'il y a 5 élèves de moins ou de plus que l'an dernier. On risque donc, dans certaines communes, de voir une fermeture dans une école et une ouverture dans l'école voisine. Dans ses arguments pour fermer ou ne pas ouvrir, l'IA dit que les équipes, en

Education Prioritaire, ont la possibilité de mettre en place des doubles niveaux CP-CE1 et CE1-CE2. Il nous affirme que c'est le conseil des maitres qui décide de l'organisation pédagogique. Hors dans les faits, certains IEN interdisent ses doubles niveaux et demandent aux équipes, d'une manière très directive, de revoir leur copie, quitte à surcharger les autres niveaux. **Contactez-nous si vous êtes dans ce cas !**



Vote au CTSD « carte scolaire de rentrée » :

Abstention : FSU, FO

Pour : Administration, SNE, SE-UNSA

La FSU a voté en abstention eu égard au fait que, même si les effectifs par classe s'améliorent, comme le fait remarquer l'Inspecteur d'académie, ceux-ci restent chargés dans certaines classes et dépassent les 25 par classe hors éducation prioritaire et 20 en éducation prioritaire.

David BLOTHIAUX

... Non à cette réforme des retraites !

Réforme des retraites : où en est-on ?



Beaucoup de tergiversations de la part du gouvernement sur la mise en place de la retraite par points : débats, consultations, remise du rapport du Haut Commissaire à la Réforme des Retraites - nommé depuis haut commissaire aux retraites, délégué auprès de Mme Buzyn, - puis de nouvelles consultations avec les organisations syndicales cet automne...

Bref, la réforme Delevoye pour une retraite "universelle" peine à se mettre en place. Elle devrait s'appliquer à la génération 1963 qui aura 62 ans en 2025. On parle maintenant d'un plan B, qui aménagerait la réforme sur des générations postérieures... suivant les cas.

Cette réforme par points mettrait en place une individualisation des retraites avec l'idée de recevoir ce que l'on a cotisé (achat de points), plutôt que penser la pension de retraite comme un salaire continué basé sur le travail, les cotisations sociales et l'intergénérationnel.

- Le principe essentiel développé par M. Delevoye est que le régime des retraites soit à l'équilibre (stricte égalité entre cotisations et versements des pensions). Dans la Fonction Publique, le déficit est augmenté par le gel des salaires et par la diminution du nombre de fonctionnaires (moins de cotisants) ainsi que par l'augmentation du chômage et les suppressions d'emplois.

- Pour garantir cet équilibre, on calcule le nombre de départs en 2026 et on ajuste la valeur du point qui dépendra de l'âge pivot et de la durée de versement de la pension. On arrive alors à une absence de référence au taux de remplacement - niveau acquis par la carrière.

- Les retraité-es pas touché-es : illusion ! Les pensions actuelles seront impactées par l'équilibrage automatique qui implique d'augmenter les "petites retraites" au dépend des autres. Donc "l'équilibre" se fera sur le dos des retraites et de celles à venir.

- L'idéologie libérale n'envisage pas de rechercher de nouveaux financements qui existent : hausse des cotisations salariales et patronales, suppression des exonérations, taxations des produits financiers, créations d'emplois...

- Il est prévu de convertir les droits acquis au 01/01/2025 en points (aucune garantie pour la suite). Cette bascule permet de dire que les personnels qui vont prendre leur retraite dans les 5 ans ne seront pas touchés.

La Fonction Publique est particulièrement visée par le système de retraite universelle ; se pose le problème du statut (jusqu'à présent, la pension de retraite des fonctionnaires est calculée sur la base du dernier traitement indiciaire détenu pendant les 6 derniers mois), la garantie de progression du salaire et de la qualification (dans le privé 50 % des départs en retraite ne sont plus à l'emploi).

Quelques pistes d'aménagement sont proposées :

- Départ anticipé pour la police, l'armée, le contrôle du ciel ; suppression de la catégorie active (pompiers, aides-soignant-es) avec compensation de la pénibilité en points pour permettre un départ anticipé.

- Mise en place d'une retraite progressive en cumulant pension + travail mais le cumul emploi retraite recule sans cesse de l'âge de départ.

- Droits familiaux ouverts dès le premier enfant (suppression des 10% pour 3 enfants) après 2025, 5% par enfant.

Réversion à partir de 2025 : calculée sur l'ensemble des pensions du couple, 70% au conjoint survivant (on a évité le plafonnement) avec un versement seulement au moment de la retraite.

Pour les enseignant-es : augmentation des primes ! Mais cela rien à voir sur la réforme des retraites mais avec les négociations salariales. Le besoin de secondes carrières devient urgent.

En même temps, le gouvernement envisage une réforme paramétrique plutôt pour 2021 : allonger la durée de cotisation, reporter l'âge de départ. La loi serait présentée après les municipales et votée en été. **Alain DERCOURT**

APPEL A LA GREVE ET A MANIFESTER

Jeudi 5 décembre journée de grève interprofessionnelle et de manifestation annoncé par la CGT, FO, FSU, Solidaires, Fidel, MNL, UNL UNEF. Il convient de se préparer à un conflit dans la durée ; une manifestation est prévue pour le samedi 7 décembre.

Début de carrière

... Exigeons une meilleure formation initiale !

Transformation des ESPE en INSPE : le SNUipp-FSU 62 vigilant

Le mardi 24 septembre 2019, le directeur de l'INSPE a invité les organisations syndicales à une réunion d'informations. **Vos représentant-es « Début de carrière » du SNUipp-FSU 62 étaient présent-es.**

Le SNUipp-FSU 62 est intervenu sur plusieurs points :

- Le directeur nous a assuré que **la transformation de l'ESPE en INSPE n'affectera pas la formation cette année.** Il a affirmé qu'il n'y aura pas de modification en cours d'année de la formation ou des travaux à rendre pour les stagiaires ;
- Cette année, la Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC) imposée aux stagiaires a été reconduite et augmentée. Dans la mesure où l'inscription en INSPE, qui est obligatoire pour la grande majorité d'entre eux, est prise en charge par l'employeur, **pour le SNUipp et la FSU, il doit en être de même pour la CVEC. Nous avons dénoncé cette contribution et demandons son remboursement aux stagiaires ainsi que sa suppression.** Le directeur de l'INSPE nous a répondu que ce n'était pas de son ressort, et qu'il ne peut pas inscrire une-e étudiant-e s'il ou elle ne paye pas cette contribution ;
- Certain-es collègues et étudiant-es n'ont pas de retour pour connaître les raisons de leurs différentes notes à l'INSPE, **ce que le SNUipp-FSU 62 a dénoncé.** Le directeur reconnaît qu'il est légitime qu'il y ait un retour dans un objectif de formation, et va s'assurer que les services le permettent ;
- Le directeur a expliqué avoir signé un nombre important d'avis défavorables à la titularisation l'année passée. **Pour le SNUipp-FSU 62, c'est un signal fort d'alerte de la mécanique d'alternance qui est compliquée, surtout en M2, avec un mémoire et des dossiers à réaliser alors que la charge de travail est déjà très importante.** Le directeur a justifié ces avis défavorables par des mémoires non rendus ou des UE non validées, sans pouvoir donner de statistiques précises.

Stagiaire, néo-titulaire, T2, T3... Une question ? Contactez-nous !

Indemnités de formation, prime d'entrée dans le métier, aide à l'installation des néo-titulaires... N'hésitez pas à nous interpeller lors des permanences dans les INSPE d'Arras et d'Outreau de 12h à 14h. Vous pouvez également contacter directement vos représentant-es « Début de carrière » :

Alexandre DUCROCQ

T5

alexandre.ducrocq.snuipp@gmail.com
07.81.68.06.60

Laureline PIRA

T2, élue en CAPD

laureline.pira.snuipp@gmail.com
07.81.63.78.58

Plus d'infos :



Rubrique : [Carrière > PE Stagiaires](#)

Alexandre DUCROCQ - Laureline PIRA



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

« Contribution vie étudiante et campus » (CVEC) : intervention de la FSU

La loi relative à l'Orientation et à la Réussite des Etudiants (ORE) du 8 mars 2018 a institué une **Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC)**. Ainsi, pour pouvoir s'inscrire à une formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur, l'étudiant doit s'acquitter de cette contribution. En cette rentrée, le montant de la CVEC est augmenté d'un euro pour atteindre 91€.

La FSU a adressé un courrier aux ministres de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation **demandant l'exonération, ou le remboursement** le cas échéant, de la contribution à la vie étudiante et campus (CVEC) pour tous et toutes les stagiaires enseignant-es, CPE, PsyEN.

UN SYNDICAT PRÉSENT PARTOUT
ET LEADER DANS **80 DÉPARTEMENTS**



VOUS NOUS
SUIVEZ ?
adherer.snuipp.fr

NEO.SNUIPP.FR
pour les professeurs des écoles
entrant dans le métier

... Contre la création des PIAL, contre le maintien de la précarité des AESH !

Le PIAL : un outil de gestion au service des économies d'ampleur du ministère

La circulaire de rentrée 2019 « École inclusive », complétée par un vademecum, définit les contours des PIAL (Pôles inclusifs d'accompagnement localisés). Ceux-ci sont présentés comme la solution miracle qui va révolutionner le quotidien d'élèves en situation de handicap et des personnels. L'augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap ayant une notification d'accompagnement humain par la MDPH entraîne un accroissement du nombre d'accompagnant-es (AESH). **Le PIAL est donc avant tout une tentative pour endiguer l'augmentation du nombre d'AESH (très coûteuse) en rationalisant la gestion de ces agents.**

Dans notre académie, la rectrice a décidé, début juillet, de mettre en place les PIAL sur l'ensemble du Nord et du Pas de Calais dès la rentrée 2019. **Ce sont donc 67 PIAL qui se mettent en place dans notre département, dans une grande précipitation.**

Des annonces et un vademecum basés sur des sources bien obscures

Le vademecum annonce que "L'expérimentation de Pôles inclusifs (...) et leur déploiement (...) ont amélioré l'accompagnement des élèves". Sur quelles données se fonde cette conclusion optimiste ? Quels critères objectifs ont permis de constater cette amélioration, si amélioration il y a eu ?

Le SNUipp-FSU et le SNES-FSU n'ont eu de cesse de demander qu'une évaluation objective des PIAL soit réalisée avant que soit décidée leur pérennisation ou leur disparition. De plus, le PIAL trouve sa justification dans l'idée que l'élément essentiel dans l'accompagnement d'un élève en situation de handicap est le développement de son autonomie. **Cette prise de position est réductrice et contestable**

Les 3 grands objectifs du PIAL :

- 1) un accompagnement humain défini au plus près des besoins de chaque élève
- 2) une plus grande flexibilité dans l'organisation de l'accompagnement
- 3) une professionnalisation des accompagnant-es et une amélioration de leurs conditions de travail.

Le coordonnateur de PIAL

Le chef d'établissement désigne un coordonnateur (**sur la base du volontariat**) dont les tâches sont : l'élaboration et la modulation des emplois du temps des AESH, l'anticipation des besoins d'aide humaine pour la rentrée suivante, la continuité de l'accompagnement des élèves en évitant les ruptures de parcours. Le coordonnateur du PIAL est un membre de l'équipe pédagogique et bénéficie d'une indemnité (de 1 à 3 IMP

- indemnité de mission particulière - en fonction du nombre d'AESH affectés dans le PIAL, dans notre académie). **La FSU dénonce la logique indemnitaire qui consiste à compenser l'accroissement des missions d'un agent par l'octroi d'une indemnité au lieu d'une décharge horaire.**

Les AESH

Ceux-ci voient bien réaffirmer leur droit à formation, leur droit au remboursement des frais de déplacements (s'ils exercent en dehors de leur résidence administrative ou personnelle) et leur appartenance pleine et entière à la communauté éducative. La création du SEI (service éducation inclusive) identifie également un interlocuteur désigné.

Mais les AESH voient aussi leurs emplois du temps modifiables en cours d'année, tout comme le contenu de leurs contrats (quotité, lieu d'exercice) par simple avenant. La "souplesse" introduite dans leur service risque de nuire à la cohérence de celui-ci d'autant qu'on cherche à promouvoir le plus possible l'accompagnement mutualisé au détriment de l'accompagnement individualisé. Par ailleurs, cette mise en place souffre d'un vivier insuffisant d'AESH (les conditions de travail et de salaire n'étant absolument pas attractives !) et de professionnels médico-sociaux pour alimenter les partenariats prévus.

Ce vademecum montre que le PIAL est un outil de gestion au service de la flexibilité de l'accompagnement humain. Il n'est ni au service des élèves (le PIAL n'apporte aucun moyen ni aucune aide supplémentaire par rapport à ce qui existe déjà, il tend plutôt à les rogner), ni au service d'une amélioration du métier d'AESH.

Pour le SNUipp et la FSU, il y a une volonté de minimiser les coûts au regard de l'explosion des besoins et de recruter moins d'AESH que de besoin afin de faire des économies. Quand on sait qu'en parallèle, le milieu scolaire "ordinaire" devra accueillir d'ici quelques années les enfants relevant des établissements médico-sociaux (IME, ITEP, ...), le SNUipp-FSU ne peut que constater que la mise en place des PIAL aura pour conséquence une dégradation du service rendu aux familles, à l'inclusion, en un mot, au service public.

AESH, enseignant-es, coordonnateurs de PIAL, directeurs, directrices... Comme de nombreux collègues, pensez à nous informer de votre vécu et votre avis à ce sujet. Renseignez notre enquête en ligne nous permettant d'affiner notre état des lieux et de porter vos revendications. 62.snuipp.fr

Dominique DAUCHOT

... Non à la formation obligatoire pendant les vacances !

Formation continue pendant les « périodes de vacance des classes »

L'article 50 de la loi dite « pour une école de la confiance » modifie le Code de l'éducation et rend la formation continue obligatoire.

Obligatoire, rémunérée et limitée dans le temps

Dans ce cadre, la formation peut être imposée durant les différentes vacances scolaires (d'automne, de Noël, d'hiver et de printemps), mais fait l'objet du versement d'une allocation. Attention, cette définition exclut le versement de celle-ci pour les éventuelles convocations de formation les mercredis et samedis durant les « périodes de travail ».

L'administration doit, dès le début de l'année scolaire, informer les personnels des périodes de vacances qui pourraient être concernées. La liste des actions de formation est présentée annuellement pour avis en comité technique académique (CTA). Ces actions de formation ont lieu à l'initiative de l'administration, ou à la demande de l'enseignant sous réserve de l'accord de l'administration. L'administration ne peut imposer plus de 5 jours. Néanmoins, lorsque la demande de formation est à l'initiative de l'agent-e, une formation plus longue peut être octroyée. Celle-ci entre alors dans le cadre du compte personnel de formation.

L'allocation versée

L'allocation de formation est attribuée aux enseignant-es qui y participent et ce depuis le 1^{er} avril 2019. L'arrêté du 6 septembre 2019 en fixe le montant : taux horaire de 20 euros brut, avec un plafond de 60 euros par demi-journée et de 120 euros par journée.

Pour que celle-ci soit versée, la formation doit avoir été



suivie intégralement. Le paiement devrait donc avoir lieu à la fin de la formation. Elle « n'est versée que lorsque la formation a effectivement été suivie en totalité. » (article 3 du décret) quid alors d'une absence même justifiée ? quid d'une journée de carence en cas de maladie dans ce cadre ?, ...) et que se passe-t'il si on refuse cette formation ? A suivre dans les décrets d'application à venir ?

Le contenu des formations

Les actions de formation professionnelle concernées touchent l'ensemble de la formation continue ou personnelle à travers 4 domaines :

- La formation continue, tendant à maintenir ou parfaire la compétence des fonctionnaires (adaptation immédiate au poste de travail ; adaptation à l'évolution prévisible des métiers ; développement de qualifications ou acquisition de nouvelles)
- La formation de préparation aux examens, concours administratifs et autres procédures de promotion interne ;
- La réalisation de bilans de compétences permettant aux agents d'analyser leurs compétences, aptitudes et motivations en vue de définir un projet professionnel ;
- La validation des acquis de leur expérience en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification inscrit au répertoire national prévu par l'article L. 335-6 du Code de l'Education.

Pour le SNUipp-FSU, c'est un nouvel allongement du temps de travail inacceptable. Les enseignants et enseignantes travaillent déjà 11 jours en moyenne pendant les vacances pour corriger, préparer leur classe. La formation continue doit être choisie et se dérouler sur le temps de service.

Dominique DAUCHOT

Enseignement bilingue à Calais : attention danger !

Un projet qui vise à atteindre 50% de l'enseignement dispensé en anglais dans les écoles, collèges et lycées sur Calais d'ici la rentrée 2021. Cela risque fort d'impacter négativement le mouvement, dont les règles sont maintenant déterminées lors de la seconde période, en CTSD. Pour le SNUipp-FSU 62, une telle expérimentation ne doit surtout pas se faire dans la précipitation. En effet, enseigner du jour au lendemain à 50% dans une langue étrangère, beaucoup d'enseignant-es ne s'en sentent pas capables... et c'est bien normal ! Pourtant, ce choix de l'Administration à vouloir expérimenter vite et à tout prix laisse penser que ce projet risque de se faire au détriment des conditions de travail des collègues et des apprentissages des élèves. Alors comment l'IA compte-t-il faire pour que les enseignant-es en poste à Calais réussissent leurs missions d'enseigne-

ment dans ces conditions ? Profiler tous les postes de Calais ? Hors de question ! Profiler les postes n'arrangerait rien, bien au contraire. Le mouvement est déjà saturé sur la côte d'une part. Et d'autre part, que deviendraient les collègues déjà en poste sur Calais ? Le SNUipp-FSU rappelle qu'il est contre le profilage des postes, quelle que soit leur nature. Former les enseignant-es ? Et comment ? En organisant des micro-formations de 5 jours pendant les vacances scolaires ? Là-aussi, hors de question ! A moins que l'administration ne parte du principe que tous les enseignant-es sont bilingues... ce ne sont évidemment pas quelques jours de formation qui permettraient à tous les collègues d'être à l'aise avec cette pratique. Le SNUipp-FSU exige par ailleurs que toutes les formations se déroulent intégralement sur le temps de travail ! Alors oui, attention danger ! Le syndicat est très réservé quant à la réussite sans douleur d'une telle entreprise. La vigilance est donc de mise... plus que jamais !

David BLOTHIAUX

... Défendons nos droits !

Les réunions d'information syndicale

Réunion d'information syndicale : c'est un droit. Prenez-le !

Alors que le malaise enseignant est à son comble, que les personnels ont besoin de s'exprimer et de rencontrer leurs délégué-es... dans le Pas-de-Calais comme dans d'autres départements, vous nous avez fait part de l'émergence d'obstacles à la participation aux réunions d'informations syndicales. Le SNUipp-FSU s'est donc adressé dans un courrier au ministre. Nous avons également écrit aux IEN et au DASEN en ce sens.

Extrait de notre courrier au ministre :

« A plusieurs reprises, vous avez rappelé votre attachement à l'exercice du droit syndical. Or depuis plusieurs mois, des sections départementales du SNUipp-FSU nous font part de l'émergence d'obstacles à la participation aux réunions d'informations syndicales. De la mise en place de procédures restrictives au refus d'imputer ces temps de réunions sur une composante de l'enveloppe des 108 heures (hors APC)..., ces injonctions, restreignant l'exercice du droit syndical, sont prises parfois au sein des circonscriptions, parfois au niveau des DSDEN. Les formes de celles-ci sont diverses, coups de téléphone, mails, circulaires de circonscription ou départementale.

L'intervention des équipes de militants auprès de l'instance décisionnelle et le rappel de la circulaire 2014-120 du 16 septembre 2014, suffisent le plus souvent, à lever les ambiguïtés ou les interprétations aventureuses. Pour d'autres les résistances au respect de ce droit restent fortes.

Le droit syndical des enseignants du premier degré en la matière est déjà restrictif au regard du droit du travail mais aussi du Décret n°82-447 du 28 mai 1982, il n'est pas acceptable de le réduire encore au mépris des textes en vigueur. Nous vous demandons donc d'apporter une information à l'interne, afin que les pratiques départementales et locales soient conformes aux textes et à vos propos marquant votre attachement à l'exercice du droit syndical. »

Pour le SNUipp-FSU 62, il n'existe pas :

- de « formulaire obligatoire de participation à une RIS », notre courrier-type reste valable,
- de possibilité de refuser d'imputer le droit à récupération sur des modules d'animations pédagogiques « insécables »,
- d'animations pédagogiques prioritaires ou obligatoires.

Utilisez des droits syndicaux ! Ils permettent rencontres, débats, prises de positions communes. C'est une avancée importante de la démocratie. Et si vous rencontrez encore des pressions à ce sujet, n'hésitez pas à nous contacter.

David SCARPA

Plus d'infos :



Rubrique : Agenda
2019 /2020

REUNION
SYNDICALE
CINE-DEBAT

Dis Maîtresse !

MARDI
26
NOVEMBRE

A 19H30, MÉDIATHÈQUE D'ENQUIN LEZ GUINEGATTE

PLUS DE **54 000**
ADHÉRENTES ET ADHÉRENTS



VOUS NOUS
SUIVEZ ?

adhérer.snuipp.fr



... Engagé-es au quotidien !

Plus que jamais, défendre le vivre ensemble !

Le 12 octobre dernier, un élu régional du Rassemblement National s'en est pris à une mère d'élève qui accompagnait des élèves au prétexte qu'elle était voilée.

Stigmatiser une mère accompagnatrice d'un groupe d'élèves, l'humilier publiquement, faire pleurer son enfant, lier sa pratique religieuse à la commission d'actes terroristes sont des faits graves et intolérables.

La FSU exprime sa solidarité à la mère de famille et à son fils.

Si le ministre de l'Éducation nationale a rappelé la loi, il a cru bon d'ajouter que « *le voile n'est pas souhaitable dans la société* ». Tout cela nourrit une stigmatisation des musulman-es dans notre pays et participe d'amalgames tout autant inacceptables que dangereux.

La FSU ne peut accepter de tels propos qui ne sont pas fidèles aux valeurs de laïcité qui sont celles de notre société.

Les personnels de l'éducation arrivent tous les jours à faire vivre les principes de laïcité en bannissant tout prosélytisme et à favoriser par le dialogue la

participation de toutes les familles à la vie des écoles. Ils doivent être encouragés et soutenus.

La FSU attend du gouvernement qu'il clarifie sa position, tienne des discours responsables et prenne des mesures renforçant l'unité des concitoyen-nes et la cohésion sociale du pays.

Dans un contexte marqué par le terrorisme, **la FSU refuse toute instrumentalisation évidente de la laïcité.**

La nécessaire prévention des attentats doit préserver de toute récupération par des campagnes islamophobes et racistes.

Attachée au vivre ensemble, dans le monde du travail comme dans la société, la FSU s'inquiète de faits qui alimentent la haine raciste et la division de notre société.

Elle alerte le gouvernement sur la manière de traiter actuellement de la question de la neutralité à l'école et s'inquiète à ce titre d'une nouvelle proposition de loi déposée par le groupe Les Républicains au Sénat.

La FSU demande au gouvernement de préserver et garantir un service public ouvert à tous les usager-es.



Contre la réforme de la Fonction publique

Au Conseil Commun de la Fonction Publique réuni le 17 octobre, Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU, dénonce une nouvelle fois la loi sur la Fonction publique qui est destructrice (recours massif au contrat, fin des compétences des CAPD, externalisation de services...). **La FSU reste engagée au quotidien pour défendre les services publics, les agent-es et leur carrière !**



Refuser la misère, la FSU toujours engagée !

Dans le cadre du 30e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, le thème retenu par l'ONU pour célébrer ce 17 Octobre, journée mondiale de lutte contre la pauvreté, est « *Agir ensemble pour donner aux enfants, à leurs familles et à la société les moyens de mettre fin à la pauvreté.* »

En France, 3 millions d'enfants vivent dans une famille dont les revenus se situent sous le seuil de pauvreté. Cette situation de pauvreté a forcément des conséquences dans tous les domaines de la vie de ces enfants. Des conditions de vie dégradées qui compromettent leur avenir.

Cette situation est intolérable d'autant plus dans la 7ème puissance mondiale ! Le gouvernement doit s'engager à faire de la lutte contre la pauvreté une priorité.

Cela suppose des mesures dans tous les domaines : Education, Santé, logement, transport, culture... Cette préoccupation doit être intégrée dans toutes les politiques publiques.

Pourquoi se syndiquer ?

... Pour être plus forts ensemble !

1/ LE SYNDICAT EST-IL INDÉPENDANT ?

On ne le répètera jamais assez... Ce sont uniquement les syndiqué-es qui élaborent la « politique » du syndicat. Les différentes instances (conseil syndical, congrès...) sont ouvertes aux syndiqué-es qui souhaitent y assister. La vie démocratique est une préoccupation constante du SNUipp-FSU.

2/ A QUOI ÇA SERT ?

Être syndiqué-e, c'est l'assurance de recevoir, à domicile, toutes les informations locales, départementales et nationales, du SNUipp et de la FSU. C'est aussi la possibilité de participer aux décisions, de s'investir à son rythme.



3/ LE SYNDICAT EST ÉLOIGNÉ DE MES PRÉOCCUPATIONS

Que ce soit sur les aspects professionnels, sociaux, pour les affectations, les changements d'échelon, les conditions de travail, les réflexions sur le métier, la recherche... tous les sujets sont abordés, à un moment ou un autre au SNUipp-FSU.

4/ LE SYNDICAT, ÇA PREND DU TEMPS ?

Le syndicat prend le temps...qu'on souhaite lui consacrer ! Il n'y a aucune obligation, même si toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

5/ LE SYNDICAT EST-IL EFFICACE ?

Pour se convaincre du contraire, essayez tout-e seul-e ! Le syndicalisme, ce n'est pas autre chose qu'une vieille idée, toujours d'actualité : ensemble, on est plus efficace qu'isolé-e.

6/ LE SYNDICAT NE S'OCCUPE PAS ASSEZ DE PÉDAGOGIE

(voir l'idée n°7)



7/ LE SYNDICAT S'OCCUPE TROP DE PÉDAGOGIE

(voir l'idée n°6)

Il n'y a pas de sujet « privilégié » au SNUipp-FSU : défense individuelle, action collective, débats et réflexion sur le métier, tous ces aspects sont traités, sans exclusives.



9/ LE SYNDICAT EST CORPORATISTE !

Les élu-es du SNUipp-FSU jouent pleinement leur rôle de représentant-es du personnel dans les commissions paritaires. Un rôle apprécié, semble-t-il, par la majorité des collègues qui placent le SNUipp-FSU en tête des élections professionnelles. Mais l'activité du SNUipp-FSU ne s'arrête pas là, bien au contraire (voir les idées n°3, 6, 7, 8...)

8/ LE SYNDICAT FREINE TOUTE ÉVOLUTION DU MÉTIER

Ce serait plutôt le contraire : en posant, comme jamais avant dans le pays, la question de la transformation de l'école pour lutter contre l'échec scolaire, en organisant le débat avec la profession, les parents, les chercheurs... le SNUipp-FSU participe à l'évolution du métier.

10/ C'EST TROP CHER

Offrez-vous un café engagé par semaine ! Et oui, avec la déduction fiscale de 66 % transformée en crédit d'impôt, les deux tiers de votre cotisation sont désormais remboursés, même pour les non imposables. En moyenne une cotisation équivaut à 50€ par an. Pas cher pour éditer et acheminer les différents bulletins, financer les actions, les charges : locaux, téléphone, internet... Le SNUipp-FSU n'est pas subventionné : c'est la garantie de son indépendance. (voir idée n°2)

N'hésitez plus !
Syndiquez-vous en ligne :
adherer.snuipp.fr/62